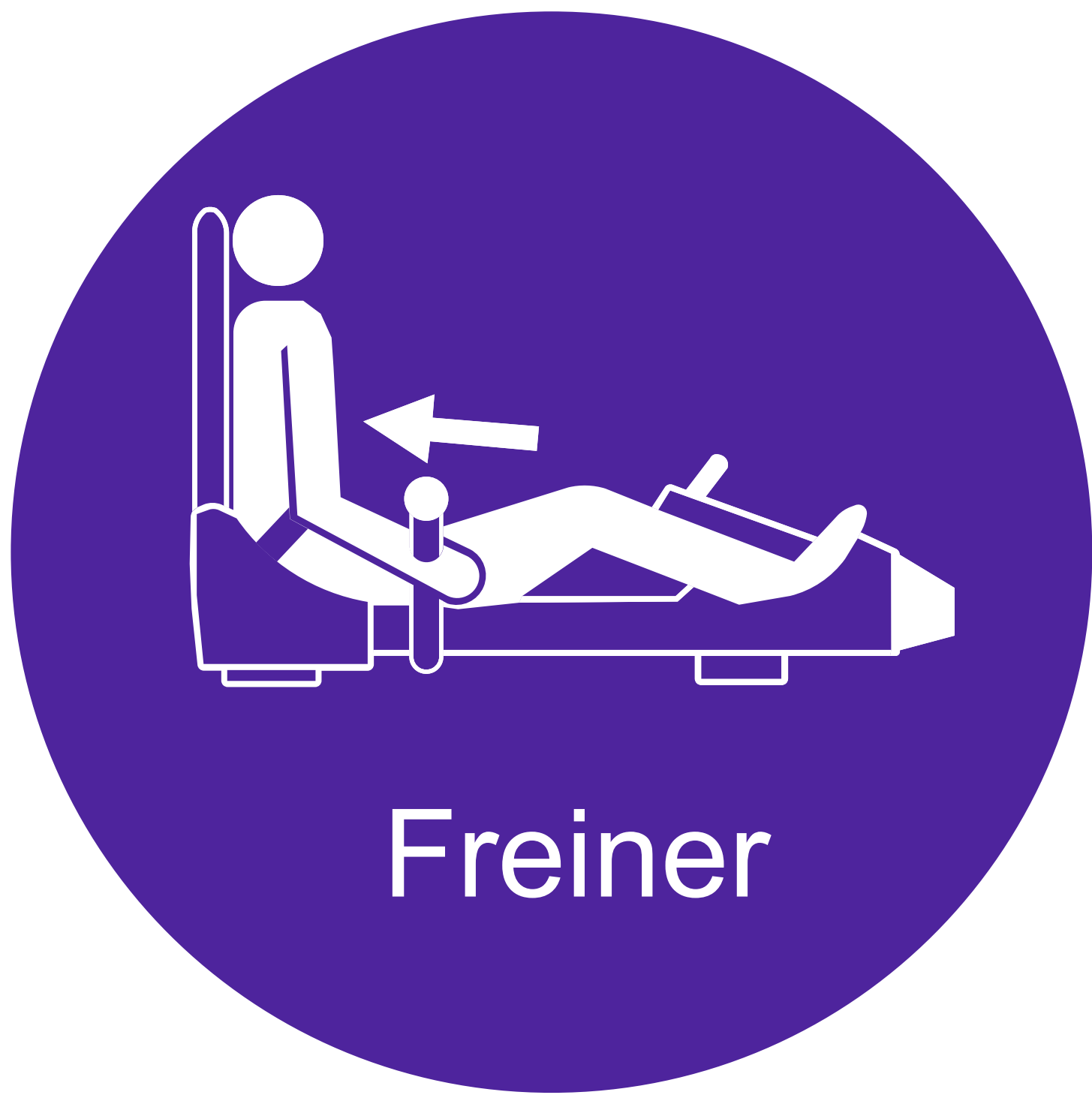


Conditions d'utilisation de la piste sportive Wiegand- Alpine Coaster

conformément à les NORMES ISO 19202-2 et DIN ISO 19202-2

ATTENTION !



1. Tout usager de cette piste sportive l'utilise à ses propres risques. Il doit porter des vêtements adaptés et ne pas être sous l'effet de stupéfiants (alcool, drogues, médicaments altérant les capacités etc.)

2. La vitesse doit être choisie de façon à ne mettre en danger ni soi-même, ni les autres. Une distance de sécurité minimale de 25m par rapport au lugeur précédent doit être respectée. Il est formellement interdit de heurter d'autres luges.

L'utilisateur qui heurte le précédent répond de tout dommage qui en résulte.

3. Une conduite irresponsable peut entraîner de graves blessures. Il est impératif de toujours freiner à temps et d'entrer au pas sur le tapis roulant en bout de piste. La plus grande attention et une prudence maximale sont à respecter particulièrement en bout de piste.

4. Le torse doit toujours rester dans le sens de la marche - il est interdit de se retourner, de se pencher vers l'extérieur, de se coucher ou de s'agenouiller. Respectez la signalisation et concentrez-vous constamment sur la distance de sécurité (25m).

5. Respectez les consignes du personnel et les intervalles de démarrage recommandés. Ne roulez pas trop lentement, ne vous arrêtez qu'en cas d'urgence.

6. L'utilisation de la piste est autorisée avec les luges préconisées et uniquement avec le port de la ceinture pendant l'intégralité de la descente et de la remontée.

7. Les enfants ne sont autorisés à utiliser la piste qu'à partir de 3 ans. Les enfants de moins de 8 ans ne sont autorisés à utiliser la piste sur des luges à deux places qu'avec des personnes plus âgées (plus de 8 ans, taille minimum 1,35 m), familiarisés avec l'utilisation de la piste et dûment autorisées par la personne responsable de l'enfant.

8. Le plus grand est toujours assis à l'arrière et garde constamment les mains sur le levier de frein, ou sur la poignée. Il ne doit jamais toucher la voie ! Il est responsable de la sécurité et doit être en mesure d'activer le frein pendant toute la durée du trajet. Celui qui est devant doit toujours se tenir à la poignée, il ne doit toucher ni la voie ni la luge.

9. En cas d'humidité et de gel, une distance de sécurité minimale de 50 m doit être observée en raison de l'allongement de la distance de freinage.

10. Suivez les instructions du personnel (personnel assermenté). En cas de non-respect des conditions d'utilisation, l'accès à la luge sera interdit.

11. Par l'achat de son billet, l'utilisateur accepte irrévocablement ces conditions, et renonce à tout recours.

12. L'accès des personnes qui, notamment en raison de handicaps corporels ou mentaux, ne peuvent prendre place sur la luge ou l'utiliser conformément aux instructions, n'est pas autorisé pour des raisons de sécurité.

Elles peuvent toutefois être admises si elles sont accompagnées de professionnels ou d'une personne de confiance qui en prennent la responsabilité. En raison des conditions d'utilisation, l'accès aux femmes enceintes n'est pas autorisé.

13. La capacité de charge maximale de la luge est de 150 kg. Il est interdit de transporter dans la luge des animaux, parapluies, cannes ou tout autre objet encombrant, pointu ou non arrimé. Évitez les contacts entre les rails, les roues des luges et tout vêtement flottant, écharpes, lacets de chaussure, nattes

14. Il est interdit de fumer, de téléphoner ou de filmer, etc. pendant toute la durée du trajet.

16. Il est interdit d'accéder à l'installation en dehors des voies d'accès prévues à cet effet.

Les utilisateurs ne sont autorisés à embarquer et débarquer qu'aux endroits prévus à cet effet.

16. Il est interdit d'endommager les rails, les installations et les luges, de poser des obstacles sur la voie, de mettre en service l'installation sans autorisation, d'actionner sans raison les dispositifs de sécurité, ou de procéder à tout autre acte entravant le fonctionnement de l'installation.

17. Tout accident doit être immédiatement signalé au personnel de l'entreprise.



2324	
Fa. Josef Wiegand GmbH & Co. KG, 36169 Rasdorf, Landstr. 12	
14	
Certificat no. 2324-CPR-0076-02	
EN 1090-1	
Structure de support en acier avec résistance à la traction à S355	
Projet: construction métallique Alpine Coaster	
Tolérance géométrique: EN 1090-2,	
Soudabilité: Acier S235JR/ S355J2	
conformément à EN 10025	
Ténacité de fracture: 27 J à +20°C, 27J à -20°C	
Réaction au feu: Matériau, classe A1, EN13501-1	
Dégagement de cadmium: NPD	
Dégagement de radioactivité: NPD	
Durabilité: surface galvanisé à chaud	
conformément à directive DAST 022	
Capacité de charge/déformation et état limite de service/résistance à la fatigue:	
Dimensionnement: dessins techniques et	
calculs statiques conformément	
à EN 1090-2, Eurocode 3	
Production/spécification du composant:	
conformément à EN 1090-2,	
classe d'exécution EXC2	
Voir la documentation avec les notes spécifiques	